

Pas d'augmentation des taux des taxes communales



La mise aux normes de la salle des fêtes sera un des chantiers majeurs de ces prochains mois.

Vendredi, le maire Daniel Schnoebelen a présidé le dernier conseil municipal de la mandature, consacré en grande partie au budget. Nelly Wiss s'est astreinte à l'exercice pour en développer les principaux points. L'adjointe a précisé que le budget primitif 2020 sera équilibré, en dépenses et recettes, à 478 396,34 € en section de fonctionnement et 93 086,63 € en section d'investissement. Quelques investissements spécifiques sont à noter comme l'achat d'un microtracteur tondeuse d'une valeur de 10 500 € HT, bénéficiant de 50 % d'aide de la part du Grand Belfort.

La mise aux normes de la Maison du temps libre avec une rénovation très importante de l'intérieur constituera un des projets majeurs de ces prochains mois.

Pour les taux d'imposition, à l'unanimité, les élus ont décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la part communale. La taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties resteront à leur niveau antérieur, soit respectivement 14 %, 14,80 % et 50,95 %.

Subventions attribuées

Les élus ont également procédé à l'attribution de 2 350 € de subventions, répartis entre les Camouchots (1 900 €), P'tits coups deux mains (300 €) et les Anciens combattants (150 €).

Avant de mettre un terme à la séance Daniel Schnoebelen a tenu à remercier tous les conseillers municipaux pour le travail effectué en commun.